

A.C. INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 €
Siège social : 25000 BESANCON – 14 chemin de la Jourande
R.C.S. BESANCON 487.717.696

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Réunion du 29 décembre 2010

L'an deux mil dix
et le vingt neuf décembre à douze heures

Les associés de la Société **A.C. INVEST**
société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 € divisé en 226140 actions, se
sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du président

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain CASSARD, président

Sont nommés scrutateurs de l'assemblée : Madame Corinne CASSARD et
Mademoiselle Marie CASSARD

Est désigné secrétaire de séance : Madame Corinne CASSARD

Messieurs René GAMET et Jean Michel BERGIER, commissaires aux comptes, ont été
convoqués par lettre recommandée AR en date du 26 novembre 2010

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui
constate que les associés présents ou représentés possèdent les 226140 actions formant
le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.
L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est formée et peut
valablement délibérer et prendre ses décisions relevant de sa compétence aux conditions
de quorum et de majorité requises.

Le président met à la disposition des associés :

- ✚ un exemplaire des statuts de la société
- ✚ une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- ✚ une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes avec les avis de réception

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être présentés à l'assemblée :

- ✚ le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2010
- ✚ le rapport de gestion
- ✚ le rapport général des commissaires aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- ✚ le texte des projets de résolutions

Puis le président rappelle l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- présentation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2010,
- présentation des rapports du président et des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice,
- présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- approbation desdits comptes et conventions,
- affectation des résultats,
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Jean Michel BERGIER en l'absence d'accession auxdites fonctions par M. Jean Marie ANDRE, suppléant,
- confirmation du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
- pouvoirs pour formalités

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux arrêtés le 30.06.2010 ainsi que du rapport de gestion, approuve lesdits comptes qui se traduisent par un bénéfice de 1.197.783,73 €

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne au président ainsi qu'aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution – Conventions de l'article L 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution -Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

↳ à la réserve légale, la somme de : 540,00 €
de sorte que ce compte atteigne la limite légale prévue par la loi suite à l'augmentation de capital

➤ à une distribution de dividende, une somme globale de = 15 829,80 €
Ainsi, chaque action recevra un dividende de 0,07 € ouvrant droit à l'abattement de 40 % sauf option individuelle des bénéficiaires pour le prélèvement libératoire de 18 %. Le président de séance prend acte de la renonciation des associés à l'application du prélèvement libératoire.
Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10.01.2011
Il est précisé que le versement aux associés s'opérera sous déduction des prélèvements sociaux de 12,10% que la société devra verser en leur nom à l'administration fiscale.

↳ le solde, soit la somme de = 1 181 413,93 €
au compte autres réserves

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE = 1 197 783,73 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des deux précédents exercices ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividende versé</u>	<u>N'ouvrant pas droit à abattement</u>	<u>Ouvrant droit à abattement</u>
30.06.2009	6 768,00 €	-	6 768,00 €
31.12.2007	6 750,00 €	-	6 750,00 €
31.12.2006	6 376,80 €	-	6 376,80 €

Quatrième résolution – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir pris acte :

- de la démission de Monsieur Jean Michel BERGIER de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire,
- de la non accession auxdites fonctions de Monsieur Jean Marie ANDRE, commissaire aux comptes suppléant,

nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean Michel BERGIER :

La Société CEFIDEC

dont le siège est à 25000 BESANCON – 8 rue de la Liberté

Etant précisé que ce mandat prendra effet à compter de l'exercice en cours devant être clos le 30 juin 2011 pour se terminer à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M. Nicolas PORTERO représentant la Société CEFIDEC a déclaré dès avant ce jour accepter les fonctions qui pourraient être confiées à ladite société et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction pouvant lui empêcher d'exercer le mandat qui vient de lui être confié.

Cinquième résolution – Confirmation du mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale confirme Monsieur Jean Marie ANDRE dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution - Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau

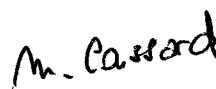
Alain CASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Cassard', written in a cursive style.

Corinne CASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne Cassard', written in a cursive style.

Marie CASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Cassard', written in a cursive style.

0381500742

Ph. SCHAUFELBERGER / Th. MONNIN
Avocats
116 Grande Rue - BESANCON

A.C. INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 €
Siège social : 25000 BESANCON - 14 chemin de la Jourande
R.C.S. BESANCON 487.717.696

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 29.12.2010 les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Commissaires aux comptes titulaires :

Ancienne mention : René GAMET
Jean-Michel BERGIER

Nouvelle mention : René GAMET
CEFIDEC - 8 rue de la Liberté - 25000 BESANCON

Annonce légale à paraître
dans la Terre de Chez nous
du 15/01/11 n° 3865

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION
LA TERRE DE CHEZ NOUS
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42

RECTIFICATIF

Dans l'insertion légale parue dans le présent journal du 15.01.2011 relative au changement de commissaires aux comptes titulaires de la SAS AC INVEST, dont le siège est à BESANCON 25000, 14 Chemin de la Jourande, il convenait de lire :

Ancienne mention : CABINET GAMET AUDIT
Jean-Michel BERGIER

Nouvelle mention : CABINET GAMET AUDIT
CEFIDEC - 8 rue de la liberté - 25000 BESANCON

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION
LA TERRE DE CHEZ NOUS
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42

Annonce légale à paraître
dans la Terre de Chez nous
du 26/02/11 n° 3871

